

contamination des eaux de surface en milieu urbain peuvent être attribués aux communes). Une commune signataire bénéficie d'un audit sur les surfaces à traiter et d'une formation du personnel technique à de nouvelles méthodes de traitement. Puis un plan de gestion différenciée de l'entretien des espaces est défini ainsi que les clauses environnementales à inclure dans le cahier des charges des entreprises extérieures d'entretien. Un suivi annuel évalue les « progrès ». Une information pour les particuliers doit être diffusée en parallèle. Dans ce cadre et aussi afin de suivre cette opération, l'ASEVI a pu avoir accès aux dossiers Phyt'Eaux Cités en étant conviée aux réunions annuelles du SIAHVY (mars 2007, juin 08) bien que les associations ne soient pas partenaires de cette charte. Des discussions sont cependant en cours avec les associations de jardins familiaux et/ou ouvriers et aussi avec d'autres acteurs de l'entretien des voiries (par ex, DDE, SNCF, ADP, ...). Les agriculteurs ne sont pas partenaires de cette charte ce qui est dommage car beaucoup de ces 73 communes ont des surfaces agricoles importantes. Pour que cette démarche soit efficace, il est très important que les habitants se sensibilisent aux dangers des pesticides, apprennent à apprécier les herbes folles ou naturelles, à cultiver leurs propres jardins de façon saine. (*Plus d'informations disponibles sur le site [www.asevi.net](http://www.asevi.net)*)

### **Le chantier du nouveau Centre de Loisirs dans le Bois des Gelles :**

Comme indiqué sur la page 1, les travaux de terrassement pour la construction du centre de loisirs sont d'une ampleur que nous ignorions comme l'atteste cette photo. C'est toute la colline qui est supprimée pour faire table rase !

Il semblerait que les projets initiaux aient été modifiés ?

Nous aimerions savoir ce qui a nécessité ces changements, quel en est leur volume, l'évaluation de leur impact en terme financier et des conséquences pour l'environnement.

Ce sont les questions que nous allons poser au Maire avec lequel nous sollicitons une entrevue.



***L'Asevi défend votre environnement et votre qualité de vie.  
Elle est à votre écoute pour tous les problèmes de cadre de vie.***

***Appelez nous au 01 60 10 63 77!***

***[contact@asevi.net](mailto:contact@asevi.net)***

**Attention nouvelle adresse et nouveau téléphone  
17 bis avenue du Val d'Yvette - 91140 Villebon-sur-Yvette**

Adhésion : 15Euros par an



**A S E V I**

## **Association pour la Sauvegarde de l'Environnement à Villebon**

***L'ASEVI, association loi 1901, a pour but de promouvoir la participation des Villebonnais(es) à la définition et à la sauvegarde de leur cadre de vie***

Bulletin n°08automne 2008

### **Editorial :**

Elue présidente de l'association lors de l'assemblée générale du 14 mai, je m'engage à assumer dignement cet honneur et cette charge.

Défendre l'environnement n'est pas chose facile, que ce soit à Villebon ou ailleurs : les atteintes à l'environnement, du fait de notre mode de vie sont toujours plus nombreuses et pernicieuses. L'air que nous respirons, l'eau que nous polluons, l'espace que nous partageons dans nos quartiers ou les espaces que nous cherchons à protéger quand ils sont verts et boisés nous semblaient des données auxquelles nous avions peu part : nous en profitions égoïstement et à Villebon nous nous estimions privilégiés par rapport à d'autres, sans chercher plus loin !

De plus en plus nous nous rendons compte que nous sommes à la fois responsables de cette dégradation, mais que par notre action individuelle et encore plus collective, nous pouvons contribuer soit à le dégrader davantage encore ou à le préserver, voire à l'améliorer.

Chacun est concerné et répond à sa façon à cette alternative.

Pour nous, un des rôles de l'association est de contribuer à la réflexion de nos concitoyens et de faire en sorte qu'ils se déterminent pour le respect et la protection de notre environnement car les échéances de non retour sont de plus en plus rapprochées.

Vous pouvez compter sur moi pour que l'ASEVI assume pleinement son rôle de défendre ce bien qui nous est commun, l'environnement à Villebon !

Michèle Loeber, présidente

*Au sommaire de ce numéro :*

- débat sur les OGM le 15 octobre à la MJC
  - devant l'ampleur des travaux de terrassement pour la construction du centre de loisirs, leur impact financier et environnemental l'ASEVI demande à être reçue par le Maire
  - consultation publique sur l'eau
  - le point sur Phyt'eaux Cités.
  - nettoyage de Printemps dans le cadre d'Essonne propre, Essonne verte
- Vos réactions et vos remarques sont précieuses, elles nous font tous avancer dans la bonne voie ! Bonne lecture !

**Chaque 2<sup>e</sup> mercredi du mois à 20H45, réunion à la MJC pour s'informer mutuellement et traiter les dossiers en commun**

## Débat sur les OGM le 15 octobre à 20.30 à la MJC :

L'ASEVI vous invite le **15 octobre à un débat sur les OGM à la MJC Boby Lapointe** avec la participation de deux éminents spécialistes :

**Christian Vélot**, maître de conférences en génétique moléculaire à l'UFR des Sciences d'Orsay, connu au plan national pour avoir un des premiers à alerter l'opinion publique sur les dangers des OGM

et **Thierry Langin**, directeur de l'Institut de biotechnologie des plantes à l'UFR des Sciences d'Orsay qui nous fait l'amitié de venir en voisin.

Pourquoi ce débat ? La problématique des OGM, malgré le battage médiatique qui en a été fait ces derniers temps, n'est pas forcément accessible à des non-scientifiques qui veulent se déterminer en dehors de toute chapelle, comme on dit « en leur âme et conscience » et qui se posent des questions du type : en quoi un maïs OGM est-il si différent d'un autre ? Les Américains mangent du maïs OGM, pourquoi pas les Européens ? N'est-ce pas lutter contre des moulins à vent que de chercher à s'opposer à leur diffusion ? Quels sont les risques pour la santé, est-ce qu'ils ont été évalués, testés ? Comment préserver mon droit à manger des produits naturels ?

La recherche a aussi découvert des OGM qui ne sont pas seulement des insecticides, mais qui présentent des propriétés médicinales. Quels amalgames faut-il éviter ?

Est-ce que les plantes génétiquement modifiées ne pourraient pas apporter une réponse au problème de la malnutrition qui touche 800 millions de personnes sur terre ?...

Ce débat sera réalisé avec le soutien de :

*Amap du plateau de Saclay – Artisans du Monde – Attac – Greenpeace – paniers bio - ...*

*Nous vous y invitons nombreux !...*

## Consultation publique sur l'eau du 15 avril au 15 octobre 2008

Depuis 2006, le comité de bassin Seine-Normandie construit le plan de Gestion des eaux du bassin. Pour ce qui concerne le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Orge-Yvette, une consultation publique s'est déroulée du 10 février au 10 avril 2006. Suite à la consultation sur ce projet du SAGE, la stratégie s'organisait autour de 4 enjeux :

- restauration et entretien des milieux naturels liés à l'eau
- maîtrise des sources de pollutions
- gestion du risque d'inondation
- alimentation en eau potable

Les différents chantiers ont abouti en octobre 2007 à un projet de plan de gestion à l'échelle du bassin Seine-Normandie.

L'objectif du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Seine-Normandie est le « bon état des eaux » à l'horizon 2015, pour 2/3 des rivières et 1/3 des nappes souterraines, en réponse à la Directive Cadre sur l'Eau adoptée par le Parlement européen en 2000 et transposée en droit français par la loi du 21 avril 2004.

**« L'eau, c'est la vie. Donnez-nous votre avis. »**

La consultation publique qui se déroule actuellement s'adresse à tous les citoyens. Les documents sont consultables en préfecture et sous-préfecture, et sur Internet.

[www.consultation-eau-seine-normandie.fr](http://www.consultation-eau-seine-normandie.fr).

Le projet du SDAGE retient 10 propositions :

- Sécuriser l'alimentation en eau potable
- Diminuer les pollutions provenant des terres agricoles, des jardins et des routes
- Réduire les pollutions émises par les habitants et les activités.
- Préserver et restaurer la faune et la flore dans les rivières et les plans d'eau
- Maintenir les espaces humides (marais, tourbières, prairies)
- Protéger l'estuaire de la Seine et le littoral où convergent toutes les eaux du bassin
- Anticiper et gérer collectivement les pénuries d'eau
- Prévenir les risques d'inondation et gérer les situations de crise
- Renforcer la mobilisation des acteurs et la gestion locale de l'eau
- Promouvoir un financement de l'eau équitable et transparent



L'ASEVI vous invite à répondre aux 7 questions posées à partir de ces 10 propositions. Les réponses au questionnaire peuvent se faire en ligne sur

[www.consultation-eau-seine-normandie.fr](http://www.consultation-eau-seine-normandie.fr)

Ou en renvoyant l'écopli que vous avez reçu dans votre boîte à lettre à

« Consultation sur l'eau »

Agence de l'eau Seine-Normandie

92519 Boulogne Billancourt

Si vous ne l'avez pas reçu, demandez-le à l'ASEVI [asevi2008-faq@yahoo.fr](mailto:asevi2008-faq@yahoo.fr)

Si vous voulez en savoir plus, posez vos questions à l'ASEVI [Asevi2008-faq@yahoo.fr](mailto:Asevi2008-faq@yahoo.fr)

## Essonne propre Essonne Verte

Cette année, la sortie nettoyage de printemps avait lieu le 31 mai sur le plateau autour du thème du maraîchage (voir sur [www.asevi.net](http://www.asevi.net)). Elle a réuni 14 personnes dont 3 de l'ASEVI. Cette opération était pilotée par la municipalité en association avec le Conseil Général qui fournit les consommables (gants, sacs poubelles), l'Office National des Forêts, et le SIOM. Outre les déchets habituels, ce nettoyage a permis d'évacuer un important tas de gravats.



## Pollution des Eaux par les Pesticides et Charte Phyt'Eaux Cités :

La commune est signataire depuis juin 2007 de la Charte Phyt'Eaux Cités, charte qui concerne 73 communes du bassin Seine-Amont-Normandie. Cette charte a pour but d'inciter les communes à diminuer voire supprimer l'emploi de pesticides pour l'entretien des voiries et des espaces verts, entretien qui est grand pollueur des eaux (44 % de la